

# **ÊTRE ACCOMPAGNÉ**

## **Dossier**



### **LE SERVICE**

· La vocation du « Dossier » est de permettre au notaire d'être accompagné sur une problématique dépassant très largement le cadre d'une consultation orale ou écrite.



# INTERLOCUTEURS

· juristes consultants et responsables de service



#### **LIVRABLES**

 une analyse complète écrite des problématiques soulevées



#### DELAIS

un minimum de 3 à 4 semaines



## **AU RÉEL, SUR DEVIS**

· voir au verso

# LA SOLUTION ADAPTÉE POUR

- · Vous avez besoin d'une expertise objective et chevronnée, le cas échéant multidisciplinaire.
- Vous avez besoin d'une réponse fiable et documentée pour permettre l'avancement ou le règlement d'un dossier complexe, par exemple un contentieux, une liquidation de divorce ou de succession complexe, un réglement de copropriété, stratégie de transmission patrimoniale, contrat complexe impliquant des collectivités locales...
- · Vous ne disposez pas des ressources ou des compétences pour répondre à la problématique.

## **BÉNÉFICES ATTENDUS**

- · Une alternative au recours aux cabinets d'avocats.
- · Une prestation mobilisable en amont ou en aval d'un dossier en cours.



## **POUR ALLER PLUS LOIN**

- · Rndez-vous
- · Assistance fiscale



### **LE PLUS CRIDON LYON**

- · Expertise
- · Proximité
- · Complémentarité avec les autres offres de service

# DOSSIER

### **COMMENT ORGANISER UNE PRESTATION DE «DOSSIER»?**

- Téléphonez au <u>0 800 008 206</u> afin d'exposer votre problématique; le CRIDON LYON se rapprochera de vous à effet de convenir des modalités d'élaboration du devis à convenir.
- Au regard de la complexité de votre « Dossier », le cas échéant et des documents que vous nous aurez adressés, nous serons en mesure de vous chiffrer le temps nécessaire à son traitement.
- · Les prestations de dossiers sont effectuées sur devis, au réel du temps passé, sur la base d'une estimation forfaitaire du nombre d'heures de travail. La rémunération des interventions du service est établie d'après un taux horaire dépendant du profil des experts mobilisés, les frais de déplacement éventuels étant facturés en sus.
- · Les factures sont établies au nom du notaire, ce dernier pouvant bien entendu demander à son client des honoraires au titre des prestations fournies.
- · Une provision est demandée à l'ouverture du dossier et une facture est établie à l'achèvement de chaque prestation.

